

de l'écorce forment le bourrelet; ce bourrelet soulève l'argile, qui lui devient inutile; enfin peu à peu l'écorce recouvre toute la superficie de la plaie. Ceci n'est point un objet de la théorie, il suffit d'avoir des yeux pour être en état de juger soi-même.

Le principal avantage de l'onguent de Saint-Fiacre est qu'il absorbe l'eau des plaies et entretient par là autour des plaies une humidité favorable à la formation du bourrelet.

— Le marché aux œufs du Canada a considérablement changé d'aspect pendant ces deux dernières années par suite de l'augmentation constante de la demande faite pour les œufs canadiens par les Etats de l'Est de l'Amérique. Nombre de points de la campagne qui, antérieurement, envoyaient exclusivement leurs produits à Montréal, les envoient maintenant à Boston, New-York, Providence etc., et ont de ce fait changé complètement le cours des transactions.

L'automne dernier, Montréal a envoyé aux Etats-Unis de grandes quantités d'œufs attendu que le marché local aurait pu absorber une partie de ces lots à des prix plus rémunérateurs que ceux obtenus chez nos voisins. — *Moniteur du Commerce.*

RECETTES

Prescriptions pharmaceutiques pour les cheveux.

(Suite).

Breuvage contre la fièvre.—Prenez quinquina concassé trois onces; faites bouillir dans trois livres d'eau.

Breuvage purgatif.—Prenez des feuilles de frêne, cinq onces; faites-les infuser dans une pinte d'eau, et donnez-le à l'animal.

Autre remède purgatif.—Prenez aloès, de une à deux onces; faites-les dissoudre peu à peu sur les cendres chaudes dans une livre d'eau, et donnez-le à froid. Ce purgatif convient dans les maladies de la peau, le farcin et dans les tranchées des vers.

Breuvage rafraichissant.—Les boissons d'orge, les boissons nitrées, les acidulées rafraichissent.

ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DE LIQUEURS, 1883

A VIS PUBLIC est par les présentes donné le que vingt-huitième jour de MARS prochain, à dix heures de l'avant midi, au Bureau d'enregistrement, au VILLAGE DE KAMOURASKA, il se tiendra une assemblée du Bureau des Commissaires des licences pour l'arrondissement du comté de Kamouraska, aux fins de décider sur le mérite des requêtes à lui soumises selon les dispositions de " l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883."

Donné sous mon seing, à Ste Anne de la Pocatière, ce vingt-cinquième jour de Février 1884.

ALFRED POTVIN

Inspecteur des licences pour le comté de Kamouraska.
28 février 1884.

L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DE LIQUEURS, 1883.

A VIS est par le présent donné, que LUNDI, 31 Mars prochain, à DIX heures du matin, il y aura au Palais de Justice du District de Kamouraska, en la ville de Fraserville, une assemblée au Bureau des Commissaires de Licences par l'arrondissement de Témiscouata, aux fins de délibérer sur les demandes de certificats pour les licences que l'Acte précité l'autorise à accorder.

Par ordre du Bureau,

L. F. DUMAIS,
Inspecteur en chef.

Fraserville, 28 février 1884.
28 février 1884.

VENTE PAR LE SHERIF.

L'HONORABLE ELIZÉE DIONNE, de la paroisse de Ste Anne de la Pocatière, Demandeur; contre XAVIER SOUCY, de la paroisse de Saint-Onésime, Défendeur, c'est-à-savoir:

Une terre située sur le second rang de la paroisse de Saint-Onésime, contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, connue et désignée sous les numéros 109 et 110, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du township d'Ixworth; avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances quelconques.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska, au village de Kamouraska, JEUDI, le TRENTE-DEUXIEME jour de MARS prochain, à DEUX heures après midi.

F. A. SIROIS,

Sherif.

AVIS

A VIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, demande sera faite pour obtenir l'incorporation d'une compagnie intitulée " La Compagnie d'Aqueduc de Fraserville," avec pouvoir de construire un ou des aqueducs dans et pour la ville de Fraserville, d'acquiescer et posséder des biens meubles et immeubles dans et auprès d'icelle, d'exproprier, enfin d'obtenir tous les droits nécessaires et ordinaires en pareil cas.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat.

Fraserville, 9 février 1884

PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Kamouraska. } COUR SUPERIEURE.
No. 557.

DAME LEONTINE DIONNE, épouse de Sienr Honoré Dionne, cultivateur, de la paroisse de St Philippe de Néry,

Demanderesse,

Le dit HONORÉ DIONNE,

Défendeur.

Une action de séparation de biens a été instituée en cette cause

L. A. LANGLAIS,

Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, le 28 Novembre 1883.

PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES

1884.

30,000 Plantes à vendre, variétés propres au climat du Canada.—Blé & Patates de semence.—
Catalogues gratis.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Corisiers, Vignes.
Gadelliers, Groseillers, Framboisiers, Ronces, Fraisiers.
Erables argentées, Erables Negundo (à Giguère) \$3, \$10, \$15 le 100.—Peupliers argentés.
Maronniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc.
Spécialités par la maille: "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.
25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1.
Erables Negundo 50 cts à \$1 la doz. Chênes \$1 la doz. Ormes \$2. la doz.

Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre.
Blé de Semence, à barbe, "Manitoba & Minnesota," blé le plus hâtif, \$4.20 le sac.
Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives sac de 100 lbs, \$1.
Echantillon de Blé & Patates par maille, 5 cts chaque.
Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies, Comté L'Islet P. Q.